Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
(modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

TOYOTOMI
Premium heating liquids

Nom commercial du produit :	Max incolore		
Mise à jour :	01.04.2025	**Version (Révision) :**	1.0.4 (1.0.3)
Date d´édition :	01-04-2025		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Max incolore

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes
Combustible liquide pour appareils mobiles de chauffage. Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Usages déconseillés
Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur: Arnold Winkler AG
Rue : Schickmattweg 1
Code postal/Lieu : 8332 / Russikon
Téléphone : +41 (0) 44 954 83 83
Contact pour informations : Email: contact@arwin.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence
145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08)

Mention d'avertissement
Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques.

Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat. Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques. ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456620-43 ; N°CE : 926-141-6

Poids : ≥ 90 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304 EUH066

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Consulter impérativement un médecin.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Maux de tête Vertiges Nausée Réactivité réduite L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Brouillard d'eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Equipement de protection
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Procédures d'urgence
En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage
Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

6.4 Référence à d'autres rubriques
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière
Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser dans la mesure du possible: Dispositifs fermés

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène Acier Carbone PP (Polypropylène) Polyester Téflon Matériel inadéquat pour récipients/installations: Caoutchouc butyle NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) Polystyrène EPDM

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de

Oxydants puissants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Combustible liquide pour appareils mobiles de chauffage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques.

Type de valeur limite (pays d'origine) :	RCP - TWA (GLOB)
Paramètre :	Vapour. Total Hydrocarbons
Valeur seuil :	1200 mg/m^3 / 165 ppm
Remarque :	Source: Supplier
Version :	08-10-2018

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains



Modèle de gants adapté : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)
Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.
Temps de pénétration : >480min
Epaisseur du matériau des gants : 0,38mm
Remarque : Normes DIN/EN EN 420 EN ISO 374

Protection corporelle

Des vêtements de protection ne sont pas nécessaires pour une utilisation normale.

Remarque : Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Appareil de protection respiratoire approprié

Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140) Appareil avec filtre à particules (EN 143). Demi-masque filtrant (DIN EN 149) Type de filtre: A

Remarques générales

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Transparent selon le droit fiscal national

Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Pourpoint :			-48	°C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)		180 - 280	°C	
Point éclair :			66 - 85	°C	
Température d'auto-inflammation :		>	200	°C	
Limite inférieure d'explosivité :			0,4	Vol-%	
Limite supérieure d'explosivité :			7	Vol-%	
pression de vapeur :	(20 °C)		0,2	hPa	Calculated
Densité :	(15 °C)		0,78 - 0,815	g/cm³	
log P O/W :		>	4		Supplier method
Viscosité cinématique :	(40 °C)		1,53 - 1,7	mm²/s	Calculated
Densité de vapeur relative :	(20 °C)	>	3	(air = 1)	

Point de fusion/point de congélation :	Aucune donnée disponible (test non effectué)
température de décomposition :	Aucune donnée disponible (test non effectué)
Liquides inflammables :	non applicable, (non pertinent dans des conditions normales d'utilisation)
taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :	Aucune donnée disponible (test non effectué)
Solubilité dans l'eau :	Négligeable
pH :	Techniquement non réalisable
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible (test non effectué)
Caractéristiques des particules	non applicable
Liquides comburants :	non applicable, (non pertinent dans des conditions normales d'utilisation)
Propriétés explosives :	Non applicable.

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'utilisation

10.4 Conditions à éviter

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques). Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues. à température ambiante

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques.)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques.)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50 (Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques.)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/m^3
Temps d'exposition :	4 h
Méthode :	OCDE 403

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

légèrement irritant

Irritation des voix respiratoires

Ne pas irritant pour les voies respiratoires.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Après absorption

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques. N'est pas susceptible de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques.

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	LL0 (Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques.)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1000 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EL10 (Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques.)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	1000 mg/l
Temps d'exposition :	48 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre :	EL0 (Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques.)
Espèce :	Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	1000 mg/l
Temps d'exposition :	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

Décomposition abiotique

La transformation due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Décomposition abiotique (Air)

Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

Décomposition abiotique (Eau)

Hydrolyse

La transformation due à l'hydrolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Biodégradation

Paramètre :	Biodégradation (Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques.)
Inoculum :	Biodégradation
Taux de décomposition :	>= 60 %
Durée du test :	28 jour(s)
Évaluation :	Biodégradable.
Méthode :	OCDE 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

non applicable

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

15 01 02* (Emballages en matière plastique)
15 01 10* (Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)
13 07 03* (Autres combustibles (y compris mélanges))

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

15 01 02* (Emballages en matière plastique)
15 01 10* (Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)
13 07 03* (Autres combustibles (y compris mélanges))

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Autres réglementations (UE)

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

Ce produit chimique est un COV selon 2010/75/CE.

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

Ce produit chimique est un COV selon 2004/42/CE.

Directives nationales

Classe risque aquatique

Présente un faible danger pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

FDS conforme au Règlement CE 2020/878.

16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)
ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
AFFF = Aqueous Film Forming Foam
AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)
AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)
aq. = Aqueous
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)
atm = Atmosphere(s)
B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)
BCF = Bioconcentration Factor
bp = Boiling point at stated pressure
bw = Body weight
ca = (Circa) about
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)
CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council
CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.

Conc = Concentration
cP = CentiPoise
cSt = Centistokes
d = Day(s)
DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC = European Community; European Commission
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EU = European Union
EWC = European Waste Catalogue
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)
h = Hour(s)
hPa = HectoPascal (unit of pressure)
IARC = International Agency for Research on Cancer
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry
kg = Kilogram
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water
kPa = KiloPascal (unit of pressure)
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
mg = Milligram
min = Minute(s)
ml = Milliliter
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)
mp = Melting point
MRL = Maximum Residue Limit
MSDS = Material Safety Data Sheet
n.o.s. = Not Otherwise Specified
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
NOx = Oxides of Nitrogen
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development
OEL = Occupational Exposure Limits
Pa = Pascal (unit of pressure)
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
pH = -log10 hydrogen ion concentration
pKa = -log10 acid dissociation constant
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
POPs = Persistent Organic Pollutants
ppb = Parts per billion
PPE = Personal Protection Equipment
ppm = Parts per million

ppt = Parts per trillion
PVC = Polyvinyl Chloride
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals (EU, see NCP)
SI = International System of Units
STEL = Short-Term Exposure Limit
tech. = Technical grade
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioacccumulative
WHO = World Health Organization = OMS
y = Year(s)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Basé sur des données expérimentales

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.